

PROGRAMME

Lieu de la formation : Salle municipale, 6 Place de l'Eglise 88700 VOMECOURT

Horaires : 8h30 – 12h30

Date : 19 mars 2025

CONTEXTE

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier.

Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement.

Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre aux élus, en tant que propriétaires de forêt communale, de dialoguer efficacement avec leur gestionnaire forestier dans un contexte de crise climatique et de définir le document d'aménagement forestier.

❖ OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les élus seront en mesure de définir leur rôle et d'identifier les étapes clés pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'aménagement dans un contexte de crise climatique.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SEQUENCE
8h – 8h30	Accueil des participants
8h30 – 10h	Visite terrain – animée par l'ONF Prévoir des vêtements adéquats pour la sortie (chaussures de marche, bottes, imperméable, etc.).
10h30 – 12h30	Cadre légal
	Élaboration et contenu de l'aménagement
	Mise en œuvre
	Impact des crises sur l'application de l'aménagement
12h30 – 14h	Restaurant : L'Atelier du Verger (37 vieille route d'Autrey 88700 RAMBERVILLERS)

DURÉE : 4 heures

PROGRAMME

INTERVENANTS EN SALLE

Association des Communes forestières Vosgiennes : M. Jérôme THOMAS, le Prédésint

UR COFOR Grand Est : Mme Amélia LÉONOFF NOËL, chargée de mission et Mme Axelle LEVILLAIN, coordinatrice

ONF : M. Valentin HAMEL, Responsable du pôle aménagements Agence Vosges Ouest et M. Philippe CROIZIER, Technicien Forestier Territorial

CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités.

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est. La formation est donc gratuite. Une participation peut être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges, visite de terrain.

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.